

DECISION

Décision 2018-183 – Décision portant signature du bail commercial consenti par l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est auprès de la SARL MOD pour le lot 2 de l'hôtel d'activités sis 9 allée Romain Rolland 93390 CLICHY-SOUS-BOIS

Le Président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CT2016/01/26-01 en date du 26 janvier 2016 par laquelle le Conseil de territoire donne délégation au Président pour « Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »,

Considérant la demande de la SARL MOD de contracter un bail commercial pour le lot 2 de l'hôtel d'activités sis 9 allée Romain Rolland 93390 Clichy-sous-Bois,

DECIDE

Article 1 : De signer le bail commercial qui lie l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est avec la SARL MOD concernant le lot 2 de l'hôtel d'activités sis 9 allée Romain Rolland 93390 Clichy-sous-Bois, dans les termes et conditions stipulées dans le contrat de bail et notamment :

- Pour une durée de neuf années entières et consécutives.
- Pour un loyer principal annuel de 13 839,52€ hors taxes, hors charges

Article 2 : Compte-rendu de la présente décision sera fait lors du prochain Conseil de territoire.

Article 3 : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des délibérations territoriales.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis,
- Madame le Trésorier Principal de Montfermeil,
- Monsieur le Directeur général des services,

Le Directeur général des services,
par délégation du Président,
certifie le caractère exécutoire du présent
acte reçu en Préfecture le

Affiché - Notifié le
Le Directeur général des services,
Guillaume Clédière



Fait à Noisy-le-Grand, le

Le Président,

Michel TEULET

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois. »